

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1386

présenté par
M. Boulogne

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	1
Enseignement scolaire public du second degré	0	1
Vie de l'élève	0	1
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Enseignement en Rep et Rep+ (<i>ligne nouvelle</i>)	3	0
TOTAUX	3	3
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet annuel de performance de la mission *Enseignement scolaire* ne permet pas d'identifier clairement les financements alloués aux dispositifs Rep et Rep+. Par exemple, la prime pour les enseignants du premier degré enseignant en Rep et Rep+ se trouve incluse dans le budget relatif à la rémunération des enseignants dans les actions 1 « Enseignement pré-élémentaire » et 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 *Enseignement scolaire public du premier degré*. Ces actions supportent aussi les dépenses afférentes aux postes d'enseignants supplémentaires rendus nécessaires par le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en Rep et Rep+. Le rapport rendu en mai 2025 par la Cour des comptes illustre les difficultés que cette institution a elle-même à chiffrer le budget alloué aux dispositifs Rep et Rep+ (*L'éducation prioritaire, une politique publique à repenser*, p.20-22).

Le présent amendement vise donc à imposer la création d'une ligne budgétaire spécifique pour qu'à l'avenir, le Gouvernement fournisse au Parlement des informations claires sur les financements relatifs aux dispositifs Rep et Rep+.

C'est pourquoi, il transfère un euro symbolique de chacun des programmes 140, 141 et 230 (qui contribuent au financement du dispositif Rep et Rep+) vers un nouveau programme intitulé « Enseignement en Rep et Rep+ », dans l'attente que le Gouvernement puisse y inscrire les montants correspondants.